

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Vente de terrains à vocation économique – Sanilhac – Créavallée Sud – SOCIETE INCA / THOMASSON – 14 800 € HT

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions.

Considérant que la société INCA a souhaité se porter acquéreur d'un terrain, à Sanilhac, au sein du parc d'activités économiques de Créavallée Sud, cadastré BZ 90p d'une superficie d'environ 740 m².

Considérant que le service des domaines a rendu un avis le 03/06/2021 qui présente un prix de 20 € HT/m² pour la parcelle concernée avec une marge d'appréciation de 10 %.

Considérant que le bornage du terrain n'a pas encore été réalisé et que la superficie du terrain pourra alors être ajustée.

DECIDE

Article 1er : De vendre à la société INCA ou toute société substituable un terrain situé à Sanilhac, au sein du parc d'activités économiques de Créavallée Sud, cadastré BZ 90p d'une superficie d'environ 740 m² au prix de 20 € HT/ m², pour un montant total de 14800 € HT, auquel s'ajoutera la TVA. Le prix sera ajusté en fonction de la superficie définitive du terrain.

Article 2 : de désigner Maître Medeiros pour la rédaction de l'acte authentique et tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le

14 SEP. 2021

Le Président
Jacques AUZOU



Affiché le :

14 SEP. 2021